



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL de L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES Du 6 décembre 2017

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 août 2017 (distribué en séance)
3. Procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2017
4. Communications du bureau
5. Présentation de l'ARAS (Action Régionale pour l'Action Sociale) par Monsieur Steiner, directeur
6. Informations de la Municipalité
7. Budget 2018 - préavis N° 9/2017
8. Demande d'autorisation d'emprunt - préavis N° 13/2017
9. Demande de crédit pour l'éclairage du terrain de football - préavis N° 12/2017
10. Clause de sauvegarde du DISREN
11. Rapports des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : G. DERIAZ – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – D. HUG – Y. LUGINBÜHL – J.-L. RAY – R. SANSONETTI – J. SHELDON – J. TIDMARSH – G. VAN CAMPENHOUDT.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 28 août 2017

Le procès-verbal est approuvé par 26 oui, 0 avis contraire, 10 abstentions.

3. Procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2017

H. JOCHAUD DU PLESSIX relève qu'au point 3 concernant la déchetterie, la réflexion est allée plus loin dans la mesure où une offre a été demandée pour la gestion des flux de la déchetterie.

A. BAERTSCHI demande si le point d'impôt pour 2016 mentionné au point 9 est correct ?

M. MASCALI apporte la correction suivante : le point d'impôt est de chf 195'000.- pour 2015 et chf 540'000 pour 2016.

Le procès-verbal est approuvé par 34 oui, 0 avis contraire, 2 abstentions

4. Communications du bureau

Le Président :

- Le point 9 de l'ordre du jour concernant la demande de crédit pour l'éclairage du terrain de football a été supprimé. Des explications seront fournies plus tard par C. HILFIKER.

5. Présentation de l'ARAS (Action Régionale pour l'Action Sociale)

Présentation de l'ARAS, de ses structures et secteurs d'activité par Monsieur Steiner, directeur.

Le SYNDIC demande si l'ARAS a subi des augmentations importantes ces dernières années ou si ces dernières sont linéaires par rapport aux autres augmentations ?

Réponse de Mr Steiner: il y a eu une augmentation en moyenne de 4 à 5 % des demandes d'aide sociale ces 4 -5 dernières années. Cette augmentation tend à diminuer : il est prévu une augmentation de l'ordre de 1% en 2018. Sur l'année, il y a environ 1200 personnes qui font appel à l'aide sociale dans la région.

6. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC :

- Le restaurant de la Couronne :
 - Rappel des différentes étapes dans le processus de sélection de la future gérance.
 - Trois candidatures ont été retenues (dont celle de Mr Laterza) qui devaient être auditionnés par la Commission ad-hoc et la Municipalité.
 - Juste avant l'audition, Mr Laterza a fait part de sa décision de retirer sa candidature pour des raisons tant privées que professionnelles.
 - Lecture de la lettre reçue de Mr Laterza qui donne des remarques quant à l'exploitation du restaurant, remercie la Municipalité pour la confiance qui lui a été accordée et propose de prolonger pendant quelques mois son contrat de gérance au-delà du 31 décembre 2017 afin d'assurer une bonne transition.
 - Regret de cette décision car la candidature de Mr Laterza avait toutes les chances d'être retenue compte tenu de la bonne marche du restaurant et de l'appréciation de la cuisine qui a permis d'attirer beaucoup de monde.
 - Après des délibérations intenses, le choix s'est porté à l'unanimité des personnes présentes lors de la 2^{ème} réunion plénière sur Mr Lionel Vasseur qui forme un tandem avec le cuisinier Mr Didier Rodier. Messieurs Vasseur et Rodier animaient jusqu'à maintenant le restaurant 'Au Francis 'à Genève.
 - Lecture de la lettre de confirmation qui a été adressée à Mr Lionel Vasseur par la Municipalité indiquant les éléments essentiels de son engagement et de l'accord.
- Décision de subventionner à hauteur de chf 200.- l'achat d'un vélo électrique sur présentation d'une facture originale nominative. La subvention est valable pour chaque membre d'une famille, à partir de 2018.
- Décision d'augmenter la subvention annuelle des abonnements de transports publics pour les jeunes qui passe de chf 100.- à chf 200.- et une nouvelle subvention pour les adultes de chf 100.- sur présentation du titre de transport.

- Le Grand Conseil a ratifié la proposition du Conseil d'état concernant la péréquation intercommunale et confirme que pour les années 2018 et 2019, le plafond d'effort sera abaissé à 45 points d'impôts communaux avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Une solution rassurante pour la péréquation a donc été trouvée jusqu'à 2019. D'ici 2020, le Conseil d'état a la volonté de modifier entièrement cette loi péréquative. Avec un tel plafonnement, on peut donc considérer que le grave problème financier est résolu pour notre Commune, sauf à penser qu'on ait à nouveau de mauvaises surprises venant du Canton, ce que nous ne pouvons en aucune manière exclure, à la lumière des expériences passées.

S. EMERY :

- Dès le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle loi fédérale sur les naturalisations sera en vigueur qui va impliquer une révision du règlement de l'octroi de la bourgeoisie de Mies. Les principaux changements étant que seuls les titulaires de permis C pourront faire la demande et un examen écrit sera introduit où les connaissances en géographie, histoire et civisme seront testés de manière plus standardisée et rigoureuse. C'est la date de dépose de la demande qui fait foi pour savoir si c'est l'ancienne ou la nouvelle loi qui s'applique. Le greffe sera exceptionnellement ouvert jusqu'au 28 décembre 2017 pour les personnes qui désirent déposer un dossier complet avant la fin de l'année.

Le SYNDIC précise que la loi d'application de l'acquisition du Droit de cité n'a pas encore été tranchée par le Grand Conseil. Il sera dès lors difficile pour les communes de donner satisfaction aux demandes dans un délai rapide car elles n'auront pas les règlements nécessaires.

L'assemblée des syndicats de Terre Sainte pense adresser une lettre commune pour exprimer le fait que les communes espèrent que la loi cantonale ne viendrait pas encore restreindre l'autonomie communale en matière d'acquisition de la bourgeoisie.

C. STEVENS : un changement est-il prévu pour les personnes pouvant bénéficier de la naturalisation facilitée ?

Y. HERNARCH : les conditions ne devraient pas changer pour les conjoints de personnes de nationalité Suisse.

- Rappel des dates de festivités à retenir :
 - Vin Chaud de l'Avent : le 7 décembre 2017
 - Noël des aînés : Lieu Best Western à Chavannes de Bogis le 14 décembre 2017
 - Noël des enfants : le 21 décembre 2017

C. HILFIKER:

- Nouveau site internet :
 - Il sera mis en service fin décembre 2017 / début 2018
 - La structure et le graphisme sont complets
 - La plupart du contenu des pages a été transféré
 - Il manque une validation par la Municipalité et quelques contrôles techniques
 - Tous les commentaires des visiteurs du nouveau site sont les bienvenus à l'adresse indiquée sur le site.
- Travaux de génie civil prévus par Swisscom dès janvier/février 2018 pour le tirage de câbles à travers les réseaux et canalisations existants. Il s'agit de l'extension du réseau ultra large bande qui permettra, sans frais supplémentaires, de passer d'une bande passante de 50-100 MB/s à 500 MB/s.

- Futurs travaux routiers (une fiche d'information sera envoyée par courrier à tous les Myarolans):
 - Route Suisse sur territoire vaudois
 - Route Suisse sur territoire genevois à partir du carrefour de Montfleury
 - Route de la gare pour la construction de la partie terrestre de l'aménagement de la place de la Gare
 - Remplacement de la conduite d'eau sous pression entre le carrefour de la route des Pénys et la route Suisse sur toute la longueur de la route de la Gare. Ces travaux vont durer entre 3 et 6 mois.
 - Une séance d'information publique est prévue le mardi 23 janvier à 20h à la salle communale de Coppet pour expliquer de manière plus détaillée tous ces travaux.

- Présentation du projet de la zone lacustre (avec la présence des autorités de Tannay qui ont collaborées à ce projet : Gilbert Caillet, Nathan Finkelstein et Guy Van Gelder)

Le SYNDIC précise que les deux municipalités se sont réunies pour approuver le concept tel qu'il est présenté ce soir et qu'il s'agit d'une volonté commune sur l'aménagement de cette zone.

Nathan Finkelstein ajoute que la collaboration avec la commune de Mies a duré presque deux ans et s'est passé dans un très bon climat. Le vote consultatif sera organisé au mois de juin 2018 au même moment que les votations fédérales. Diverses séances publiques sont prévues pour présenter le concept.

J.-P. STREIT demande si le camping sera fermé ?

G. Van Gelder : la décision de fermeture du camping avait été prise début 2017 car la charge financière était importante et son maintien aurait nécessité des investissements importants. La volonté de la municipalité de Tannay est de mettre cette zone à disposition de la population et d'en faire une zone de loisirs.

P. MEIER est content de cette nouvelle approche du projet par étapes et en tenant compte de l'avis de la population contrairement au projet qui avait été présenté il y a 15 ans.

C. HILFIKER ajoute que la première étape pourrait être réalisée rapidement à l'horizon 2018-2019 après consultation des commissions.

B. GRASSET: quelle serait la durée des travaux concernant le port ? une solution a-t-elle été trouvée pour les propriétaires de bateaux pendant la durée des travaux ?

C. HILFIKER: il est difficile de donner une réponse précise à ces questions car il s'agit pour l'instant d'un concept.

P. ENGELBERTS précise que les raisons de l'échec des projets dans le passé provenaient essentiellement du canton qui avait exigé qu'un plan d'affectation partiel (PPA) de toute la zone soit fait. Comment s'assurer cette fois que le canton autorisera à agir par les étapes et ne demandera pas un PPA de toute la zone qui sera refusé si le port ne plaît pas?

C. HILFIKER: deux réunions ont déjà eu lieu avec le canton qui est rassuré de voir que les deux communes soutiennent ce concept. Un plan partiel d'affectation n'a pas été demandé par le canton.

Nathan Finkelstein: l'urbaniste a confirmé que la procédure avait changé. Il y a maintenant une séparation du PPA entre la partie terrestre et la partie lacustre.

B. GAUD trouve que c'est un très bon projet qui a tenu compte des échecs précédents. Il ne faut oublier les personnes qui ont investi de l'argent dans la coopérative dormante et qui devraient avoir une priorité dans l'achat de places sur le port.

S. MEYLAN demande si le Beach volley sera maintenu ?
C. HILFIKER confirme qu'il sera maintenu mais déplacé du côté de Tannay.

E. GAUD DE BUCK demande si une petite plage est prévue du côté de Tannay ?
C. HILFIKER confirme que ce sera le cas dans le projet.

7. Budget 2018 - préavis N° 11/2017

S. MASCALI précise que le point d'impôt était de chf 195'000.- pour 2015 et chf 540'000 pour 2016.

Présentation en détail de la composition des revenus de la commune pour 2016, 2017 et le budget 2018 et explication des écarts principaux (cf. tableau annexé)

J.-P. STREIT demande quelles surfaces seront désherbées par la nouvelle machine ?
C. HILFIKER : le prix indiqué dans le budget correspond à 50% du montant total car la moitié est prise en charge par la commune de Tannay. Il est prévu de l'utiliser pour toutes les surfaces à désherber.

J.-P. STREIT demande à quoi correspond le montant de chf 18'000 pour les travaux Swisscom ?
C. HILFIKER: le montant ressortant du budget correspond à la part que la commune va contribuer au raccordement du hameau de Veytay. Le reste des installations Swisscom ne seront pas chargées à la commune.

P. BIGNENS : Mies sera-t-elle connectée à la fibre optique ?
C. HILFIKER: la fibre optique sera effectivement rapprochée de chaque maison.

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances.

F. MARCHAL (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 11/2017.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'approuver le préavis No 11/2017 relatif au budget 2018 tel que présenté par la Municipalité.

L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

8. Demande d'autorisation d'emprunt – préavis No 13/2017

Le SYNDIC explique qu'en raison de l'augmentation massive du budget, les emprunts ainsi que les revenus seront aussi plus élevés d'où des besoins de liquidités plus importants. Le plafond d'endettement qui a été voté est théorique et va éviter de devoir demander des autorisations au Conseil Communal à chaque fois que le seuil est dépassé.

B. GAUD résume ainsi la discussion : il s'agit de l'octroi d'une ligne de crédit en blanc de chf 10 millions qui sera justifié postérieurement.

Le Syndic confirme qu'il s'agit effectivement d'un blanc-seing à hauteur de chf 10 millions avec un engagement pour la Municipalité d'informer le Conseil Communal à chaque fois.

F. MARCHAL précise deux points :

- La ligne de crédit de chf 10 millions s'ajoute à une ligne de crédit existante de chf 12 millions.
- La demande d'autorisation doit être comprise comme un « prêt-relais » permettant à la commune de faire face à des dépenses avant de recevoir des revenus.

S. MOSES pense c'est une excellente idée car la commune va gagner de l'argent avec cet emprunt tant qu'il s'agit d'un « prêt-relais ».

Le Président demande la lecture du rapport de la Commission des finances.

F. MARCHAL (Commission des finances). La Commission recommande d'approuver le préavis N° 13/2017.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à recourir à un emprunt maximum de CHF 10 millions, étant entendu que l'emprunt en question pourra être sollicité par tranches, à un montant et à un rythme laissés à l'appréciation de la Municipalité jusqu'à la fin de la présente législature.

L'objet est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Demande de crédit pour l'éclairage du terrain de football – préavis No 12/2017

C. HILFIKER : Le préavis a été retiré de l'ordre du jour car la variante choisie dans un premier temps a soulevé beaucoup de questions techniques de la part des commissions. La décision a donc été prise de reporter la présentation du préavis au printemps prochain afin d'avoir plus de temps pour choisir la meilleure des variantes avec l'aide de certains membres des commissions.

10. Clause de sauvegarde du DISREN

Le SYNDIC explique que chaque commune doit voter la clause de sauvegarde qui permet de prendre l'engagement de ne pas dépasser un point d'impôt. Il est important de procéder à ce vote car le point d'impôt pourrait encore augmenter dans le futur.

Le PRESIDENT procède au vote :

- d'actionner la clause de sauvegarde du DISREN.

L'objet est accepté par 36 oui, 0 avis contraire, 1 abstention.

11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

J.-L. PHILIPPIN (Aéroport de Genève)

- Le PSIA (Plan Sectoriel d'Investissement Aéroportuaire) a été mis en consultation à Genève. Ce dernier est en consultation publique au greffe municipal de Mies jusqu'au 8 janvier 2018.
- Une réunion avec l'Association des Communes riveraines de l'aéroport est prévue le 15 décembre 2017 pour définir la position de l'association sur cette fiche PSIA.

S. MEYLAN (ASCOT) :

- Le budget présenté a été accepté (il y a 60 élèves de plus)
- La présidente (C. ZUNDEL) a été réélue
- Un appel d'offres a été lancé pour les transports scolaires
- Le restaurant scolaire de Necker a été agrandi et un agrandissement est en cours pour trois classes supplémentaires à Necker
- Les 10 ans de la bibliothèque au printemps prochain
- Les élections du CESCOT sont en cours et il serait souhaitable qu'un parent d'élèves de Mies se présente.

R. CLAVIEN (AJET) :

- L'AJET a été contrôlée par le préfet, tout est en ordre
- Vote d'un crédit de chf 60'000 pour l'aménagement de nouveaux bureaux
- Ouverture d'une nouvelle crèche à Chavannes des Bois en août 2018 avec 44 places
- Vote du budget 2018
- Augmentation des cotisations prévue de 2% avec la facturation des goûters pour les enfants qui étaient avant offerts
- Les documents sont maintenant disponibles de manière électronique

B. GAUD(SITSE):

- Vote du crédit pour la réfection de la route de la Gare et d'une boucle qui sera posée pendant les travaux sur la route Suisse

J.-P. STREIT (Conseil Régional):

- Réunion prévue en décembre 2017 pour parler de la RCI et de la circulation des transports.

12. Divers et propositions individuelles

H. JOCHAUD DU PLESSIX signale les ordures laissées sur place par des personnes à l'observatoire de la gouille à Marion.

Le SYNDIC : c'est l'intention de la commune de demander aux ASP de faire des rondes et de contrôler cette zone.

P. MEIER rappelle le Vin chaud de l'Avent qui aura lieu cette année sur la place Barbeau à partir de 18h.

F. MARCHAL demande quand les abris pour les vélos seront installés ?

C. HILFIKER : ils seront installés en juin 2018.

F. BUENSOD pense que pour des raisons de sécurité le passage piéton au niveau de la gare devrait être mieux éclairé.

C. HILFIKER : un meilleur éclairage est en cours de mise en place.

A. HEPP: est-il judicieux de laisser les plots en plastique sur le chemin des Ouches pendant l'hiver?

C. HILFIKER : l'idée est de les maintenir à moins d'avoir beaucoup de neige.

E. GAUD DE BUCK: est-il prévu de mettre un peu de verdure sur la face du nouveau pont à l'arrivée de la gare ?

C. HILFIKER: une arborisation est prévue dans le projet d'aménagement et doit encore être discuté au sein de la Municipalité

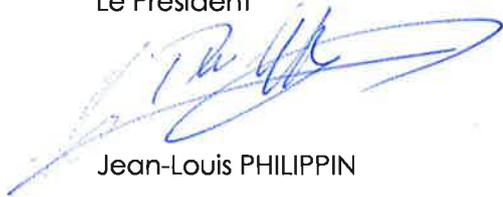
R. CLAVIEN: le contrat avec la SDS a-t-il été renouvelé pour les rondes pendant les fêtes de fin d'année ?

Le SYNDIC confirme que c'est le cas.

S. MEYLAN demande s'il ne serait pas judicieux d'augmenter le nombre de séances afin de réduire la durée des réunions.

La parole n'est plus demandée, la Secrétaire procède à la lecture de **l'extrait de PV qui est accepté par 37 oui, 0 avis contraire, 0 abstention**. La séance est levée à 22h50.

Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



La Secrétaire



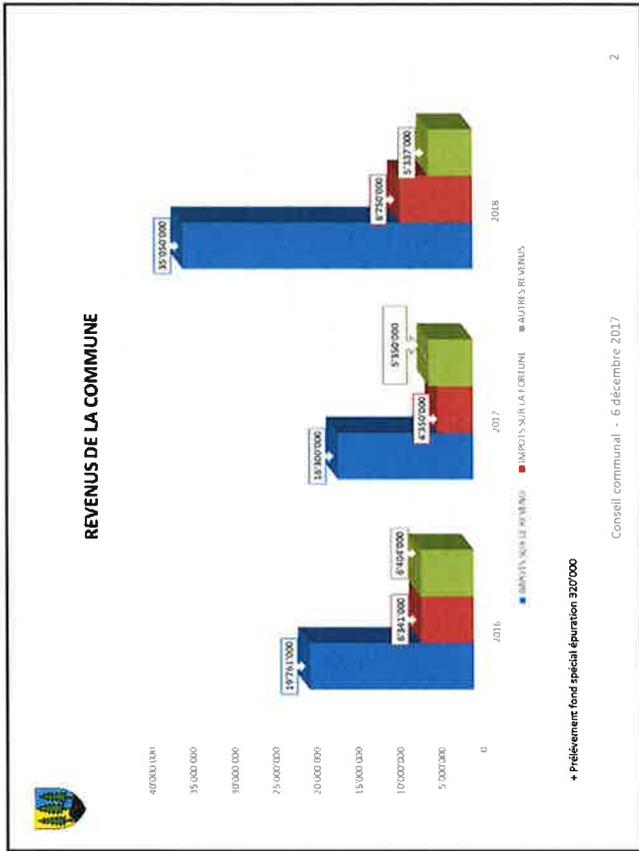
Grilane SAGNA

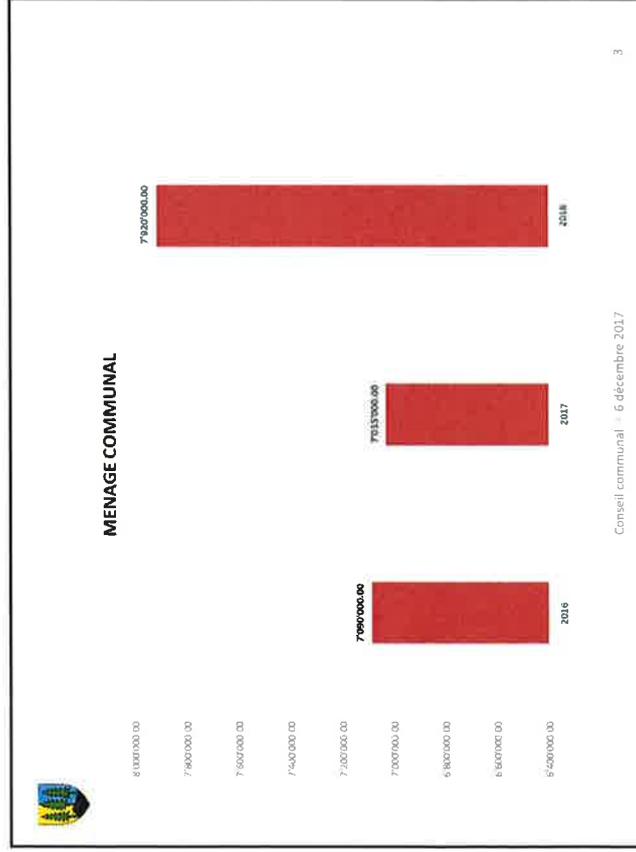


Séance du Conseil Communal de Mies du 6 décembre 2017

Budget 2018

1





Conseil communal - 6 décembre 2017

3



EXPLICATION DES ECARTS 2017 – 2018

1) ADMINISTRATION GENERALE : + 570'000

- Provision DISRENS	340'000
- Aménagement nouveaux locaux	30'000
- Formation & personnel occasionnel	15'000
- Fête 1 ^{er} Août & nouveaux habitants	20'000
- Loyer théorique des nouveaux bureaux	22'000
- Honoraires (péréquation)	30'000
- Dons	20'000
- Amortissement site communal	7'500
- Frais S.T.I. (service techniques intercommunal	5'000
- Participation aux charges cantonales DGMIR	39'000
- Aide indiv. Transports publics & vélos électriques	25'000

Conseil communal - 6 décembre 2017

4

CHARGES PEREQUATIVES (Estimées par le SCL)	
Charges totales budget 2018	49'449'950
Péréquation directe	6'300'000
Réforme policière	1'090'000
Facture sociale	<u>34'137'000</u>
Péréquation totale	<u>41'527'000</u>
Ménage communal	7'922'950 16%